

n° **36**
Décembre 2017



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8-9

À LIRE/À VOIR ▶ 10-11



La filière française du jouet travaille son jeu collectif

Soutenu par la DGE, le dialogue entre les acteurs français du secteur économique du jouet progresse. Il doit permettre à la filière d'optimiser le développement du marché français, et au jouet *made in France* de reconquérir des cases stratégiques sur l'échiquier de la concurrence internationale.

▶ EN CHIFFRES

3,43

milliards d'euros de chiffre d'affaires ont été réalisés en 2016 sur le marché français du jouet, le deuxième en Europe après le Royaume-Uni.

58%

des ventes annuelles de jouets et jeux ont lieu durant le dernier trimestre, et 33 % lors du seul mois de décembre.

10%

environ de parts de marché du jouet en France sont détenus fin 2017 par les créateurs et fabricants de jouets français. Cette production française représente 1 500 à 1 700 emplois sur les 10 000 du secteur (production et distribution).

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR - iStock/Misra_RU



Sandrine Jaumier

DGE, cheffe du bureau biens de consommation, agroalimentaire et design (service de l'industrie)

sandrine.jaumier@finances.gouv.fr

« Dans ce marché d'offre marqué par une forte saisonnalité, le partage de bonnes pratiques et la communication sont des clés essentielles du succès. »

Le Père Noël aujourd'hui n'est pas seulement un meneur de rennes hors-pair, un athlète de la hotte et un as de la varappe en cheminée. Il doit également se montrer créatif et innovant, avoir de fortes compétences en analyse du marché, en marketing et en logistique, mais aussi en sciences cognitives et en sciences de l'éducation... Si son cœur de métier consiste toujours à émerveiller les enfants, il lui faut aussi satisfaire les attentes des parents et grands-parents qui réalisent 60 % des achats. Or ces attentes sont à la fois très évolutives, marquées par un besoin permanent de nouveauté et par de fortes exigences de disponibilité, de qualité et de conseil. Tout cela implique de la part des acteurs de la filière du jouet une réactivité, une pro-activité et une coordination exemplaires.

Un marché de plus de 3,4 milliards d'euros

L'enjeu est loin d'être négligeable. En 2016, le marché du jouet en France représentait 3,43 milliards d'euros, en hausse de 0,8 % (hors jeux vidéo), répartis entre quatre catégories d'opérateurs de la distribution : les spécialistes du jouet (pour près de 42 %), les hypermarchés et supermarchés, les *pure players* de la vente en ligne (17 % des ventes), en augmentation de 15 % par rapport à 2015, et les autres acteurs de la commercialisation (bazars, solderies, grands magasins et véricistes traditionnels). La même année, les achats de jeux et jouets représentaient 248€ par enfant. En volume de consommation, la France se situe ainsi au 2^e rang des pays européens après le Royaume-Uni. Il s'agit d'un marché fortement saisonnier : 58 % des ventes sont réalisées au dernier trimestre, et 33 % lors du seul mois de décembre.

Le retour du jouet français

Côté production, les *leaders* mondiaux du secteur se taillent la part du lion. Les trois quarts de l'approvisionnement des linéaires en France sont réalisés auprès de sept groupes* qui font fabriquer leurs jouets surtout en Chine, et dont les filiales françaises commercialisent les grandes marques. Les créateurs et fabricants français reprennent toutefois des couleurs depuis quelques années. Des fabricants de longue date, tels Meccano, Heller-Joustra, Vulli ou Jeujura, ont su résister à la concurrence asiatique. D'anciennes marques réapparaissent (Mako moulages...) et de nouveaux venus enrichissent l'offre *made in France* en pariant notamment sur l'éco-conception, comme Apicoove ou Bioviva. Ce sont aujourd'hui une quarantaine de créateurs et fabricants qui s'appuient en France sur un maillage de PME, partenaires et sous-traitants de toute nature (plasturgie, couture, découpe de bois, cartonnage...). Regroupés depuis 2014 au sein de l'Association des créateurs-fabricants de jouets français (ACFJF), ils représentent près de 10 % du marché français et quelque 1 500 à 1 700 emplois productifs directs.

Un dialogue vertueux entre les acteurs

Confrontés à une rude concurrence et à la forte saisonnalité du marché, les acteurs de la filière du jouet ont engagé un dialogue continu qui leur a permis depuis trois ans de surmonter ensemble des difficultés structurelles et récurrentes en matière de logistique et de relations commerciales. Il s'agit en particulier de gérer la distorsion entre les contraintes d'une production réalisée tout au long de l'année et d'une distribution concentrée sur une courte période. Stockage, conditions d'approvisionnement et de réassortiment, prévisions de marché et délais de paiement : ces questions sont au cœur du dialogue entre les industriels, regroupés sous la bannière de la Fédération française des industries du jouet puériculture (FJP) et les distributeurs réunis au sein de la Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant (FCJPE). Ces deux fédérations ont signé en avril 2016 une charte de bonnes pratiques pour développer ensemble la filière du jouet sur la base de leurs intérêts communs et de ceux de leurs clients. Ces efforts ont probablement contribué à la progression globale de 2 % du chiffre d'affaires enregistrée en 2017.



La DGE dans l'action

Dans le cadre de sa mission de soutien au développement des filières économiques françaises, la DGE participe aux échanges et réunions de travail entre professionnels du jouet pour mieux comprendre leurs besoins et tenter de leur fournir des réponses adaptées. Elle réalise avec eux un travail constant de soutien opérationnel, d'expertise et de veille réglementaire en vue de limiter toute exigence qui irait au-delà des dispositions de la directive qui encadre la production et la mise sur le marché des jouets en Europe.**

La DGE soutient également les actions de communication de la filière en participant aux événements organisés par les professionnels afin de favoriser la visibilité de la filière du jouet et renforcer la notoriété des marques françaises. En 2015, elle a mis en relation les producteurs de jeux et jouets avec Business France, ce qui a abouti à l'installation d'un pavillon français au salon international du jouet de Nuremberg en février 2017. En 2018, l'ACFJF devrait de nouveau être présente sur ce salon. Enfin, le 10 novembre dernier, c'est devant une classe d'enfants de CM1 que Pascal Faure, directeur général des entreprises, a inauguré au ministère de l'Économie et des Finances la 3^e édition d'une belle exposition mettant en valeur les jouets conçus et produits en France.

La French Fab entre dans le jeu

Pascal Faure a rappelé à cette occasion la politique industrielle menée par le Gouvernement dans le cadre de la French Fab. Celle-ci a vocation à fédérer les dispositifs de soutien à la compétitivité des entreprises et à constituer une bannière commune pour les industriels en France comme à l'export : une vitrine des savoir-faire industriels français, traditionnels comme de pointe. Ainsi, l'État et les partenaires de la French Fab et de l'Alliance pour l'industrie du futur seront au côté des entreprises du jouet pour les accompagner dans leurs efforts de modernisation de leur outil de production, en particulier en matière de transformation numérique, dont il s'agit de tirer tout le potentiel pour le développement des jouets du futur. Et pas seulement pour faire des jouets numériques ou connectés, mais également pour permettre aux productions elles-mêmes d'être plus rapides, plus faciles, plus agiles, plus personnalisables... De nouveaux horizons en perspective.

* Mattel, Hasbro, Playmobil, V-Tech, Lego, Ravensburger et Bandai.

** Directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets ou « DSJ ».

Pour en savoir plus :

- Sur le secteur économique du jouet :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur la charte de bonnes pratiques entre les distributeurs et les fabricants :
<http://www.fjp.fr>
- Sur les créateurs-fabricants de jouets français :
<http://acfjf.fr/>
- Sur les chiffres clés du marché du jouet en France :
<http://www.fjp.fr>
- Sur la réglementation applicable aux jouets :
<https://www.entreprises.gouv.fr>

ESSENTIEL À RETENIR

- **Le jouet est un poste de consommation important chez les ménages français, moyennant un fort renouvellement de l'offre, une qualité avérée et une bonne disponibilité des produits.**
- **Le dialogue instauré entre fabricants et distributeurs spécialistes du secteur les a conduits à signer une charte de bonnes pratiques afin de fluidifier leurs relations et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.**
- **La DGE soutient le développement de la filière, notamment par une veille réglementaire active et des actions de communication, en particulier en faveur des jouets conçus et fabriqués en France.**



Michel Moggio,
Directeur général
de la Fédération
française des
industries jouet-
puériculture (FJP)

« L'enfant est au centre de nos préoccupations : nous consacrons beaucoup de temps aux questions de qualité et de valeur éducative du jeu. »

Forte de 80 adhérents, la FJP représente les intérêts des fabricants de jouets et d'articles de puériculture, français et étrangers, ayant une activité en France.

Comment se présente le marché français du jouet ?

C'est un marché résilient, aujourd'hui très mature, qui a renoué avec la croissance depuis quelques années. Nous avons enregistré en 2016 une croissance de 0,8% par rapport à 2015, et l'année 2017 devrait s'achever à +2%. La santé de ce marché est directement liée à la qualité de l'offre. Chaque année, près d'un jouet sur deux est nouveau, avec environ un tiers de véritable innovation. Ce fort taux de renouvellement permet aux *challengers* de prendre assez vite des parts de marché. Mais à l'inverse, il est difficile de tenir des positions acquises. Les dix plus gros fabricants qui vendent en France – dont les Français Smoby et Asmodee – représentent 50% du marché. Côté distribution, la France présente un tissu très dense de commerces spécialisés, avec 2 000 magasins selon la FCJPE*.

Combien d'emplois cela représente-t-il globalement ?

On parle généralement de 10 000 emplois directs, le double en incluant les emplois induits dans la logistique, le marketing, les emballages, etc.

Quel(s) rôle(s) la FJP joue-t-elle pour le compte de ses adhérents ?

Nous nous occupons de toute la partie normative, des conventions collectives du secteur, de la compréhension de la filière à travers une veille technique et sur l'innovation... Pour la partie normative, nous sommes en lien direct avec le SQUALPI** afin de veiller au respect de la directive européenne sur la sécurité des jouets, qui impose notamment le marquage CE sur tous les jouets vendus en France. Nous sommes aussi en relation avec les douanes dans le cadre de la lutte contre les contrefaçons et les non-conformités, les jouets faisant partie des produits les plus saisis.

Qu'en est-il du dialogue avec les distributeurs spécialistes du jouet ?

Nous avons des intérêts et des objectifs communs en termes de fluidité du marché et de satisfaction des consommateurs. Nous avons signé en 2016 avec la FCJPE* une charte visant à optimiser la communication entre industriels et distributeurs et à améliorer nos performances communes. Nous avons par exemple mis en place une plateforme qui compare les performances logistiques, avec des indicateurs communs. Par ailleurs, nous avons fait inscrire dans la loi un allongement des délais de paiement pour les commerçants du jouet afin de compenser les décalages de trésorerie et permettre aux nouveautés de rentrer plus rapidement en stock.

Quel soutien apporte la DGE pour valoriser la filière ?

La DGE contribue à la veille sur la réglementation technique en faisant passer nos messages auprès du pouvoir politique. Elle contribue aussi à favoriser le dialogue entre les acteurs de la filière. Au-delà, son soutien va plutôt aux fabricants français afin de leur permettre de se redévelopper.

* Fédération des commerces spécialistes des jouets et des produits de l'enfant.

** Au sein de la DGE, le SQUALPI est l'ancien acronyme – mais resté dans les usages – de la sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.



Jean-Thierry Winstel,

Dirigeant fondateur de Bioviva

« Nous avons une approche globale d'éco-conception, avec une réflexion poussée sur l'économie circulaire et la responsabilité sociétale dans toutes ses dimensions. »

Créée en 1996, Bioviva est spécialisée dans l'édition de jeux de société éducatifs sur le thème de la nature. Représentative du renouveau du jouet 100 % conçu et fabriqué en France, elle emploie vingt personnes, connaît aujourd'hui une forte croissance (+30 %) et prévoit pour 2017 un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros, dont 20 % à l'export.

Comment Bioviva se positionne-t-elle sur le marché du jouet ?

La totalité de nos jeux sont conçus et fabriqués entièrement en France, dans une approche à la fois éducative et très ludique pour les enfants, et totalement éco-systémique en termes de production et de diffusion.

C'est-à-dire ?

Nous cultivons une approche globale et responsable de notre production, depuis l'origine de nos matières premières jusqu'au recyclage de nos produits. Tous nos papiers, cartons et bois sont labellisés FSC*. Nous travaillons depuis l'origine avec le même imprimeur labellisé Imprim'Vert, et à 50 % avec un transporteur qui compense ses émissions de CO₂ en participant à des programmes de reforestation. Nous sommes probablement le seul éditeur qui explique où jeter les pièces de ses jeux en fin de vie. Nous avons réalisé notre premier bilan carbone en 2008 et analysé dès 2009 le cycle de vie et d'éco-conception de nos produits, avec une personne dédiée sur ces questions. Nous avons ainsi un cadre que nous suivons et qui permet une démarche d'amélioration continue.

Comment parvenez-vous à vous développer dans un environnement aussi concurrentiel au niveau international ?

Grâce à notre positionnement très différenciant, mais aussi à une approche 360° : lorsque l'on édite une gamme de jeux, nous proposons un programme complet depuis la co-conception des jeux avec nos parties prenantes jusqu'aux animations sur les lieux de vente, en passant par le jeu-concours de lancement en ligne, et un *community manager* qui fait vivre la gamme sur internet et les réseaux sociaux, des communications décalées... La cohérence de notre démarche nous assure un rapport qualité-prix-éthique inégalé pour le consommateur, qui correspond bien à notre mission d'entreprise : promouvoir le respect du monde vivant et faire évoluer le niveau de conscience à ce sujet. Et ça marche. Grâce au soutien d'un large réseau de partenaires, mais aussi à travers une campagne de *crowdfunding*, nous venons de lancer un projet qui consiste à offrir un million de jeux aux enfants réfugiés à travers le monde...

Quels freins éventuels rencontrez-vous au sein de la filière française ?

L'allongement des délais de paiement n'est pas très confortable pour les fabricants comme nous. Et de mon point de vue, on pourrait être encore plus dynamiques et innovants avec une communication et des actions de partenariat renforcées entre fabricants et distributeurs.

* Forest Stewardship Council (Conseil pour la gestion durable des forêts).



Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Lancés le 23 octobre 2017 à Bercy, les six chantiers de la première phase de consultation du PACTE ont été clos le 10 décembre. Les contributeurs ont restitué leurs travaux et remis les propositions qui serviront de base à la deuxième phase : une consultation publique en ligne durant trois semaines, à partir du 15 janvier 2018. Le PACTE a pour ambition de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Élaboré selon la méthode de la co-construction avec tous les acteurs, ce plan permettra de rédiger un projet de loi au printemps 2018.

<https://www.economie.gouv.fr>



Semaine de l'Industrie : ouverture des labellisations

L'édition 2018 de la Semaine de l'Industrie se déroulera du 26 mars au 1^{er} avril 2018. Les organisateurs qui souhaitent participer sont invités à labelliser leurs événements jusqu'au lundi 12 mars 2018. Pour être labellisés, les événements doivent répondre à 4 critères : se dérouler entre le 26 mars et le 1^{er} avril 2018 ; être ouvert au grand public et / ou aux jeunes et / ou aux demandeurs d'emploi ; avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ; être gratuit. Le Comité de validation dispose d'un délai de 4 jours ouvrés pour labelliser ou non l'événement, à compter de la demande en ligne.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Lancement du concours « Inventez votre objet connecté »

Ce concours destiné à promouvoir l'industrie auprès des jeunes s'inscrit dans le cadre de la 8^e édition de la Semaine de l'Industrie qui se déroulera du 26 mars au 1^{er} avril 2018. Il est ouvert aux apprentis, élèves et étudiants des classes de 4^e au niveau Bac+5, toutes filières confondues, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Deux types de participation au concours sont proposés, individuelle ou par classe sous la responsabilité d'un enseignant. Les inscriptions seront closes le 27 février 2018.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Un Conseil national de l'industrie renforcé

Le Premier ministre a installé, le 20 novembre 2017, un Conseil national de l'industrie (CNI) renforcé. Pour orienter et piloter ses travaux, celui-ci sera dorénavant doté d'un Comité exécutif resserré, présidé par le Premier ministre ou, en son absence, par le ministre de l'Économie et des Finances. Un audit sera mené dans les 3 mois afin d'arrêter une nouvelle liste des Comités stratégiques de filière (CSF). Le pilotage des CSF est désormais confié à des industriels afin d'y intégrer le pilotage de leur politique d'innovation.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Lancement de la plateforme www.datatourisme.gouv.fr

DATAtourisme, la plateforme nationale de l'information touristique en *OpenData*, a été mise en service le 12 décembre 2017. Les premiers jeux de données disponibles, provenant de nombreux territoires, font référence à plus de 50 000 points d'intérêts (POI en anglais pour *Point of Interest*). Ils portent sur les thématiques "événements", "patrimoine naturel et culturel", et "visites/activités". D'autres catégories de données seront ensuite proposées en 2018 : hébergements, restaurants, commerces et services, itinéraires. Ce lancement répond aux engagements pris par le ministère de l'Économie et des Finances lors du premier Comité interministériel du Tourisme, installé en juillet 2017 pour accompagner la structuration du secteur.

<https://www.datatourisme.gouv.fr>



Lancement de la grande consultation en ligne du tour des *start-ups*

« On se dit tout ! » : tel est le mot d'ordre lancé le 28 novembre 2017 par Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du Numérique, à l'occasion du lancement d'une consultation en ligne dans le cadre du "tour des *start-ups*". Annoncé fin septembre par le Premier ministre et initié dès octobre par des visites sur le terrain, le tour des *start-ups* vise à identifier les freins de tout type que rencontrent encore ces entreprises dans leur activité quotidienne et leur développement. Les propositions qui en découleront auront vocation à alimenter des textes législatifs et plans d'actions divers : plan pour la croissance et la transformation des entreprises, loi mobilité, etc.

<https://www.tour-des-startups.gouv.fr>



Je préfère... l'artisanat : nouvelle campagne du FNPCA

94% des Français ont une bonne opinion des artisans : c'est le résultat d'une étude confiée en octobre 2017 à BVA par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA). Convaincus du rôle économique que joue le secteur de l'artisanat, les Français sont également attirés par les métiers et les orientations professionnelles qu'il propose. Cette préférence trouve son explication dans les fondements mêmes de l'artisanat : savoir-faire, qualité, proximité, apprentissage et attrait des carrières. Dans la continuité de cette étude, le FNPCA a lancé, le 6 novembre 2017, une nouvelle campagne de communication (télévision et presse) intitulée « Je préfère ».

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Retour sur le Dialogue économique France Corée du Sud

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Un-gyu Paik, ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie de la République de Corée, ont présidé la première édition du dialogue économique France-Corée et ouvert le forum franco-coréen d'innovation industrielle le 28 novembre 2017 à Bercy. Le partenariat économique entre la France et la Corée vise à stimuler les entreprises et les *start-ups* innovantes dans les deux pays et à créer les conditions pour renforcer les flux commerciaux et les investissements.

<https://www.economie.gouv.fr>



Pour un État au service d'une société de confiance

Le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance a été présenté le 27 novembre 2017 lors du Conseil des ministres. Il doit notamment s'attacher à simplifier et à instaurer un droit à l'erreur pour chacun, gage d'un changement de registre dans la relation entre les Français et leurs administrations. Le droit à l'erreur repose sur un *a priori* de bonne foi. Il implique un changement de logique profond autour d'une valeur clé : la confiance. Le projet de loi tend également à traiter les causes de la complexité administrative, le manque de lisibilité et la surabondance de la norme.

<https://www.economie.gouv.fr>



Premier forum parlementaire de l'intelligence artificielle

Le 1^{er} Forum parlementaire de l'intelligence artificielle (IA) s'est tenu le 14 novembre 2017 à Paris. Son objectif : initier des échanges entre les parlementaires spécialistes des thématiques liées au numérique et à l'innovation et les principaux acteurs du secteur de l'IA. Le développement de celle-ci représente déjà un enjeu très important d'innovation et de développement pour l'industrie automobile, les laboratoires pharmaceutiques, les banques, les compagnies d'assurance... Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a rappelé son souhait de voir l'Europe devenir le leader mondial de l'intelligence artificielle. D'où le besoin d'instaurer au plus vite un dialogue entre les entreprises concernées par cette discipline et les parlementaires appelés à légiférer sur son développement futur.

<https://www.economie.gouv.fr>

**9-12 janvier**

La French Tech au CES de Las Vegas

La French Tech sera présente au *Consumer Electronics Show* (CES) de Las Vegas. Depuis 51 ans, le CES de Las Vegas est le grand rendez-vous annuel de l'électronique grand public organisé par la *Consumer Technology Association* (CTA). La thématique centrale sera cette année "La Ville Intelligente". Des ateliers de préparation au CES 2018 ont été proposés aux *start-ups* en amont de l'événement. Les douanes, notamment, ont été mobilisées pour répondre aux questions, conseiller les entreprises et les informer sur les formalités nécessaires pour pouvoir transporter et/ou vendre leurs produits au CES.

<http://www.lafrenchtech.com>

La Vegas, États-Unis

**19-22 janvier**

Who's Next et Première Classe

La singularité et l'engagement seront à l'honneur lors des salons Who's Next et Première Classe, qui célébreront deux courants d'expression particuliers : le Jazz et les Sapeurs, phénomène stylistique arrivé à Paris dans les années 1970 et qui a depuis étendu son influence jusqu'au Japon. Ces deux disciplines ont vu naître, tout au long de leur évolution, des communautés où chaque individu se révèle dans sa singularité à travers des compétences uniques, des qualités artistiques avérées et un savoir-faire aiguisé. Who's Next et Première Classe célébreront tous les créateurs, entrepreneurs et personnalités qui font la nouvelle mode. Après une première expérience en septembre 2017, les deux salons proposent à nouveau "*Fashion Solutions*", espace de solutions *business* dédié aux entreprises de mode françaises et internationales.

<https://www.whosnext-tradeshows.com/fr/>

Paris Expo, Porte de Versailles

**25 janvier**

Journée des nouveaux intégrateurs

Dans le cadre de l'action Robotique de la Nouvelle France Industrielle (NFI), la DGE organise une journée consacrée aux "Nouveaux Intégrateurs". Cet événement doit permettre à des utilisateurs donneurs d'ordre de présenter leurs objectifs et besoins en matière de "nouvelle robotique", et à des acteurs de l'intégration intéressés par les nouveaux domaines d'application de la robotique de présenter leurs visions et solutions. Il permettra également de faire un point sur l'état de l'art en matière d'architecture logicielle pour la robotique, la sécurité des systèmes robotiques collaboratifs, la perception artificielle et l'IHM (interface homme-machine) pour la robotique.

<https://www.entreprises.gouv.fr>

Paris



7 et 8 février

Salon des entrepreneurs 2018

Avec plus d'un million de visiteurs en 25 ans, le Salon des Entrepreneurs est le plus grand rassemblement d'entrepreneurs en Europe. Il s'adresse aux créateurs, repreneurs, *start-ups* et dirigeants de TPE/PME-ETI auxquels il propose des solutions pour créer leur entreprise, développer leur réseau et partager l'expérience de grands entrepreneurs. On peut y capter les nouvelles tendances, bénéficier de conseils, trouver des financements afin de faire décoller ses projets. 400 exposants et partenaires sont attendus durant ces deux jours jalonnés de témoignages, d'ateliers et de conférences, et marqués par la présence de nombreuses personnalités emblématiques. La DGE sera également présente sur le stand du ministère de l'Économie et des Finances.

<http://www.salondesentrepreneurs.com>

Paris, Palais des Congrès



7 et 8 février

Pharmapack 2018

Pharmapack Europe s'est imposé comme l'événement incontournable pour l'industrie de l'emballage pharmaceutique et des systèmes d'administration de médicaments. 411 exposants sont attendus durant ces deux jours d'exposition qui permettent de rester informé des dernières tendances, évolutions et réglementations du marché. La conférence, le symposium (sur la sérialisation et la traçabilité), les ateliers ou le *Learning Lab* seront l'occasion de découvrir les dernières tendances et les progrès récents dans ce secteur de l'industrie.

<https://www.pharmapackeurope.com>

Paris Expo, Porte de Versailles



Les Rendez-Vous de Bercy en vidéo

Le ministère de l'Économie et des Finances a accueilli le 21 novembre 2017 la première édition des "Rendez-vous de Bercy", journée d'échanges et de débats afin de s'interroger sur les ruptures technologiques et les inégalités qui bouleversent aujourd'hui les marchés, les modes de vie et le quotidien de chacun. On peut revoir l'événement en vidéo à cette adresse :

<https://www.economie.gouv.fr>



Mémento du tourisme 2017

L'édition 2017 du *Mémento du tourisme*, produit par la DGE, présente les dernières statistiques du tourisme international. La destination France reste la plus visitée au monde, avec 82,6 millions d'arrivées de touristes internationaux (- 2,2 % par rapport à 2015). Elle se place au 5^e rang mondial en termes de recettes. La consommation touristique en France s'élève au total à 159 milliards d'euros, l'équivalent de 7,1 % du PIB. Avec plus de 7 millions d'entrées, le musée du Louvre reste le premier site culturel visité en France. Disneyland Paris, qui accueille 13,4 millions de visiteurs, est le site récréatif le plus fréquenté.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Bulletin de conjoncture industrielle - 3^e trimestre 2017

La production manufacturière s'est de nouveau accrue au troisième trimestre 2017, après la forte hausse du trimestre précédent. Cette croissance est tirée par la nette accélération de la production de biens d'investissement et le maintien des biens intermédiaires, mais modérée par le fléchissement des biens de consommation. Les perspectives de production demeurent à leur plus haut niveau depuis août 2000 et celles sur l'emploi sont favorables.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Retour en vidéo sur la réunion d'information des pôles de compétitivité

Cette réunion organisée le 13 novembre 2017 à Bercy a été l'occasion de passer en revue des évolutions et des outils visant à améliorer et à simplifier la politique des pôles de compétitivité. Introduite par Pascal Faure, directeur général des entreprises, elle a permis de présenter la charte de labellisation des pôles de compétitivité, les nouvelles modalités de calcul des dépenses forfaitaires dans le cadre du Fonds Unique Interministériel (FUI) et la nouvelle version du guide de financement des pôles. L'intégralité de la réunion peut être visionnée en vidéo à cette adresse :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Compte-rendu du séminaire "Mutations sociales, mutations technologiques"

Ce document publié en novembre 2017 rend compte du séminaire organisé par France Stratégie de fin 2015 à juillet 2017 avec la collaboration de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). L'ampleur des bouleversements en cours et leurs impacts possibles sur l'économie et le travail sont passés au crible d'une analyse et d'une réflexion prospective poussées. Les comptes-rendus des 14 séances sont rassemblés dans un document unique, assorti d'une note de synthèse, disponibles sur le site de France Stratégie :

<http://www.strategie.gouv.fr>



Renforcer l'internationalisation de l'économie française

Le 29 novembre 2017, Christophe Lecourtier, directeur général de Business France, a remis, à la demande de ses trois ministres de tutelle – Jean-Yves Le Drian, Jacques Mézard et Bruno Le Maire –, ses propositions pour soutenir les exportations des entreprises françaises et stimuler le développement des investissements étrangers en France. La réalisation de ce rapport s'inscrit dans l'action du Gouvernement visant à rendre notre pays plus compétitif et attractif en Europe et dans le monde.

<https://www.diplomatie.gouv.fr>



Smart Cities : « il faut partir des besoins et des usages des citoyens »

Entre enjeux environnementaux et citoyens, exigences de rentabilité et cyber risques, la *Smart City* se cherche. Cette interview de Christine Raynard, experte mobilité et transport au département Développement durable et numérique de France Stratégie, a été publiée le 24 octobre 2017. Alors que se développent un peu partout dans le monde diverses applications de la *Smart City*, cette interview fait suite à un cycle d'ateliers consacrés à ce sujet et terminé en juillet 2017. Elle s'articule autour d'une question générique : de quoi relève précisément la "ville intelligente" et quel est son horizon ?

<http://www.strategie.gouv.fr>



Retour sur Boost Industrie

Le 5^e rendez-vous annuel de l'AFNET sur la transformation numérique des filières industrielles s'est tenu au MEDEF le 30 novembre. Il a permis de faire le point sur l'activité de 6 grandes filières : aéronautique, automobile, construction, ferroviaire, naval et maritime, nucléaire, et d'innover avec le thème transversal des chaînes de blocs et de leurs effets en cours sur la transformation numérique. Le colloque a été conclu par la DGE.

<http://boost-industrie.afnet.fr>

